

**SEANCE DU
16 JUIN 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le seize du mois de Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mme MOISAN, MM. CHANINET, DULLIN, MARTINET, MULLER, PONCET REYMOND, TETAZ

Excusés: Mme JACQUES, MM NIEMAZ,

Secrétaire de séance : M. CHANINET

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2022 à l'unanimité

I- Projet de la fruitière

M. le Maire indique qu'une partie du bâtiment va être aménagée pour l'agent communal (local technique, atelier, stockage, sanitaire et salle de vie). Ces travaux seront pris en charge intégralement par la Commune de St Germain. Avec la participation des communes de Conzieu et Ambléon, un hangar sera être construit dans le prolongement du bâtiment existant pour abriter le gros matériel (tracteur, outils portés et autres véhicules). M. le Maire propose de demander des subventions au Département de l'Ain, à la Région Auvergne Rhône Alpes et à la DETR, pour l'aménagement du local technique, le conseil municipal accepte à l'unanimité. Le coût de l'aménagement intérieur s'élève à environ 30 000 €. La commune a engagé des frais d'études et d'architecte pour lancer la construction du hangar. L'architecte Yoann Gerboud a été retenu pour concevoir cette extension du bâtiment.

II – Projet eau potable et assainissement à Apprenin

Le cabinet d'études Alp'Epur en charge du dossier a présenté le projet pour les réseaux humides. Il reste une question sur le traitement futur de l'eau du réservoir de St Germain jusqu'à Apprenin. Le 23 juin une réunion est prévue avec Alp'Epur, le SIEA, la CCBS pour prévoir l'enfouissement de tous les réseaux et la répartition des coûts en fonction des budgets (eau/assainissement et budget général).

III – Organisation des bâtiments communaux

M. le Maire rappelle le positionnement de tous les bâtiments appartenant à la Commune. Il rappelle également que le bail de la Semcoda sur le bâtiment de l'ancienne Cure se termine en 2028, il faudra décider du devenir de ce bâtiment. M. le Maire propose que le bâtiment des pompiers et le local communal attenant restent en l'état. Tout ce qui est inhérent au travail de l'employé communal sera transféré au bâtiment de la fruitière.

M. le Maire propose que le garage actuel du véhicule de l'employé municipal situé place de l'église soit utilisé pour des fêtes de village. Cet espace pourrait également devenir un tiers lieu ou un café associatif et participatif dans les années futures. L'actuel atelier de l'employé municipal situé sous l'école sera mis à la disposition des associations. La cave située sous l'école sera uniquement dédiée au stockage du matériel de l'école et du sou des écoles. A terme la mairie pourrait être également installée dans le bâtiment de la fruitière sauf si un projet de commune nouvelle venait à se concrétiser. Dans ce cas, une réflexion sur l'emplacement de la mairie serait menée pour la situer le mieux possible.

IV- Secrétaire de mairie itinérante

M. le Maire indique que la CCBS propose de créer un service de secrétaire de mairie itinérante afin de pallier aux difficultés de recrutement et de remplacement des secrétaires. Le conseil municipal est favorable à l'adhésion de la commune à ce service.

V – Antenne de téléphonie mobile

M. le Maire explique que la SNEF en charge de l'implantation de l'antenne a signé un bail avec un propriétaire dont le terrain est situé sur le secteur de la Maladière (parcelle A 602). Les travaux ont débuté pour une mise en service le 20 août 2022.

VI- Règles de publication des actes administratifs

M. le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Pour les communes de moins de 3500 habitants, les modalités de publicité devront être choisies et fixées par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. Le Conseil municipal décide à l'unanimité que la publicité des actes de la commune soit réalisée par publication papier et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

VIII – Questions diverses

- Nouvelle convention de fonctionnement entre le service urbanisme mutualisé et les communes adhérentes : afin de simplifier le processus administratif, il ne sera plus demandé aux communes de valider un avenant financier par délibération chaque année, les tarifs seront désormais validés annuellement par l'AG des communes adhérentes et le conseil communautaire. Le Conseil municipal accepte cette nouvelle convention à l'unanimité.
- Document unique d'évaluation des risques professionnels : M. le Maire indique que ce document est obligatoire, il doit évaluer tous les risques professionnels qui existent et apporter des solutions. La CCBS propose de passer un marché groupé afin de trouver un cabinet d'étude qui réalisera ce document au meilleur prix. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.
- M. le Maire indique que le Schéma directeur d'incendie a été approuvé par le SDIS avec quelques remarques.
- La rénovation des appartements communaux continue avec la réfection de l'étanchéité dans un appartement et la réfection de 2 salles de bains.
- Une association de la Commune demande d'utiliser le préau de la nouvelle école, la question sera posée lors de la prochaine réunion du SIVOS.
- Le chemin de Béronnot est très abîmé sur certains secteurs, M. Guerin se propose de reboucher les trous si la commune lui fournit le gravier. Une commande de gravier va être passée. Des demandes de devis vont être demandées afin de refaire les chemins les plus endommagés.
- M. Martinet indique que le local de pneus est toujours en activité à Essieu. M. le Maire indique qu'un huissier a été missionné et est relancé toutes les semaines.
- M. Dullin explique qu'un dépôt de livres en libre-service a été installé dans l'abris bus d'Apprengin mais que celui-ci est mal organisé. Une étagère va être installée.
- Cimetière : plusieurs tombes ont été reprises et vidées par la commune afin d'y installer de nouvelles concessions. Le conseil municipal valide également la proposition du modèle de plaques nominatives pour le jardin du souvenir.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Régis CASTIN

